

VILLE DE BAGNEUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010

VOEU SUR LE PROJET DE DECRET SUR LES SERVICES ET ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Présenté par la majorité municipale

Depuis des mois, les personnels des structures d'accueil de la petite enfance sont mobilisés contre le projet de « décret sur les services et établissements d'accueil du jeune enfant », désormais connu sous le nom de « décret Morano ». Un décret qui suscite la colère des professionnel-le-s et des parents, de toutes celles et ceux qui sont attachés à la qualité des dispositifs d'accueil de la petite enfance.

Ce décret vise à réduire les exigences en matière de qualification du personnel en abaissant à seulement 40% le taux d'agents diplômés et en ouvrant la possibilité d'embauche à des mères de famille non-diplômées ayant élevé 3 enfants.

Il vise aussi à autoriser l'accueil d'enfants en surnombre allant jusqu'à inscrire 20% d'enfants de plus que le nombre de berceaux.

Enfin, ce décret officialise le projet de « jardins d'éveil » payants destinés aux enfants de 2 à 3 ans en autorisant la présence d'un adulte pour 12 à 16 enfants au lieu d'un adulte pour 8 en crèche et sans l'exigence sur les compétences d'encadrement qui existent à l'école maternelle.

Le mouvement sans précédent né contre ce projet de décret reflète la colère et l'inquiétude des parents et des salarié-e-s de la petite enfance dont les conditions de travail risquent de se dégrader encore.

Il intervient à un moment où – soit disant au nom de la réduction des dépenses publiques – a déjà été diminué le nombre de formations dédiées aux métiers de la petite enfance ; à un moment où le gouvernement prévoit de ne former, dans les 5 prochaines années, que 3 000 agents par an alors qu'il en faudrait 10 000, notamment au regard des 350 000 places à créer ne serait-ce que pour répondre au besoin.

Considérant

que l'accueil de la petite enfance ne doit pas être considéré seulement comme un coût mais bien comme un moyen, pour les enfants, de s'épanouir collectivement et un moyen, pour les parents, d'exercer chacun une activité professionnelle, en particulier pour les femmes qui sont encore trop contraintes à mettre en pointillés leurs vies professionnelles ;

Le Conseil Municipal de Bagneux demande au gouvernement

- le retrait, par Madame Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, du « décret sur les services et établissements d'accueil du jeune enfant » ;
- la création de postes qualifiés dans les structures d'accueil des jeunes enfants, notamment les écoles maternelles qui participent pleinement de l'accueil des tout-petits ;

- la mise en place de plans de formation ambitieux ;
- l'intervention de l'Etat pour exclure la petite enfance du champ d'application de la directive européenne sur les services ;
- la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à la création d'un véritable service public de la petite enfance ; un service public qui serait élaboré en collaboration étroite avec les représentants des personnels et les professionnels aujourd'hui acteurs au quotidien de l'accueil des tout-petits.

Fait à Bagnaux, le 18 mai 2010